Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260929-DELIB2026140-DE

Délibération n°2026/140 **Séance du 29 septembre 2026** Feuillet *n°179*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Jean-René BEASSE , Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Pauline GUENERON , M. Jean-Marie GAZENGEL Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN , M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE , M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Samuel CANTO), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Catherine BRIAND (représentée par M. Sébastien HERTEL), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par M. Denis CUCHEVAL), M. Paul SALARDAINE (représenté par Mme Pauline GUENERON)

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Mme Camille HAMM

3.6 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé communal
Passation d'une convention de servitude avec ENEDIS pour l'installation d'une ligne souterraine

Rapporteur : Arthur Da Silva

Arthur Da Silva informe le Conseil municipal qu'ENEDIS sollicite la ville afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle AN 397 appartenant au domaine privé de la commune (chemin de la Belle Etoile).

La convention sous seing privé signée avec ENEDIS n'a pas été encore publiée au Service de la publicité foncière. Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il conviendra d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Par la présente délibération, il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et procéder aux démarches afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention passée avec ENEDIS pour le passage d'une ligne haute tension en réseau souterrain cadastrée section AN numéro 397 (chemin de la Belle Etoile).

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 29 septembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Madame Camille HAMM